

CONVENTION 2015
portant dispositions pour la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement
« Volet Energie » sur la base d'un Fonds Local entre le Département Haut-Rhin
et XXX

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 115-3,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi BESSON, visant à la mise en oeuvre du droit au logement,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui précise dans son article 65, le transfert aux Départements de la gestion des droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), des fonds et dispositifs d'aide aux impayés d'énergie, d'eau, et de téléphone,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2016,
- VU la délégation de gestion comptable financière confiée à la CAF pour la période 2014 à 2017 par voie de marché public et visée par la Préfecture du Haut-Rhin le 5 novembre 2013,
- VU le Règlement Intérieur du FSL du 1er mai 2014, révisé et validé par l'Assemblée Départementale le 11 avril 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU la délibération de la Commission Permanente du :

Entre :

le Département du Haut-Rhin représenté par le Monsieur le Président du Conseil départemental, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente visée ci-dessus, ci-après dénommé le Département,

et

XXX représenté par XXX, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du XXX,

Mis en forme	...	[1]
Mis en forme	...	[2]
Mis en forme	...	[3]
Supprimé : ¶		
Supprimé : onver	...	[4]
Mis en forme	...	[5]
Mis en forme	...	[6]
Supprimé : 2012	...	[7]
Supprimé :		
Mis en forme	...	[8]
Supprimé :	...	[9]
Supprimé : délé	...	[10]
Inséré : délégat	...	[11]
Mis en forme	...	[12]
Supprimé :	...	[13]
Supprimé : la	...	[14]
Mis en forme	...	[15]
Inséré : a Ville	...	[16]
Supprimé : a	...	[17]
Mis en forme	...	[18]
Inséré : ULHOU	...	[19]
Supprimé : ulho	...	[20]
Supprimé :		
Supprimé : pour	...	[21]
Supprimé :		
Inséré : du		
Supprimé : « Vo	...	[22]
Mis en forme	...	[23]
Supprimé : ¶	...	[24]
Supprimé : ¶		
Mis en forme	...	[25]
Supprimé : ¶	...	[26]
Mis en forme	...	[27]
Supprimé : ¶		
Supprimé : VU la lo	...	[28]
Inséré : ,,,...	...	[29]
Supprimé :		
Supprimé : août 2004	...	[30]
Inséré : ¶	...	[31]
Inséré : ,		
Supprimé : ¶		
Inséré : ¶		
Supprimé : ¶		
Inséré : ¶		
Supprimé : ¶	...	[32]
Inséré : ¶	...	[33]
Supprimé : ¶		
Mis en forme	...	[34]
Inséré : ¶		
Mis en forme	...	[35]
Mis en forme	...	[36]
Mis en forme	...	[37]
Mis en forme	...	[38]
Mis en forme	...	[39]
Mis en forme	...	[40]
	...	[41]
Mis en forme	...	[42]
Mis en forme	...	[43]
Mis en forme	...	[44]
Mis en forme	...	[45]
Mis en forme	...	[46]
Mis en forme	...	[47]
Mis en forme	...	[48]

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En application de la loi appelée communément « Besson » du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est opérationnel dans le Haut-Rhin depuis le 1^{er} janvier 1992.

La Loi d'orientation du 28 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la Loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, qui a posé « le droit à l'électricité pour tous », a conforté ce dispositif national et institué la garantie du maintien de la fourniture d'énergie durant la saisine du dispositif.

Par ailleurs, la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a élargi les missions du FSL concernant les aides aux impayés d'énergie.

Dans le Haut-Rhin, le dispositif FSL, élargi à l'énergie, fonctionne depuis avril 2006.

Ce dispositif s'adresse à toute personne physique, domiciliée dans le Haut-Rhin, qui du fait de ses ressources ou de ses difficultés, ne peut faire face au paiement des factures d'alimentation en énergie de sa résidence principale.

Dans le cadre de la présente convention, le Département confie, pour sa part, XXX, la gestion d'un Fonds Local « Volet Energie » à XXX.

Cette convention précise l'étendue des missions confiées à XXX et les conditions financières dans lesquelles ses missions seront exercées, les liens fonctionnels avec le secrétariat départemental du FSL, ainsi que la contribution financière annuelle de XXX au FSL.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre le Département et XXX pour la mise en œuvre d'un Fonds Local « Volet Energie » à XXX. Ce Fonds Local s'adresse aux habitants du territoire de la ville de XXX.

Article 2 : Création et gestion du Fonds Local

Conformément à l'article 7 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, le Département décide de créer un Fonds Local « Volet Energie » à XXX et d'en confier pour sa part, XXX, la gestion à XXX.

Article 3 : Missions respectives de XXX et du Département

Article 3-a : Missions assurées par XXX

Les missions assurées par XXX, au titre du « Volet Energie », sont les suivantes :

- La réception et l'instruction des demandes d'aides financières au titre d'impayés d'énergie, formulées par les travailleurs sociaux du territoire de XXX (Département, Ville de XXX, associations, hôpitaux...).
- La préparation de l'ordre du jour de la commission d'examen des dossiers.
- La transmission des ordres du jour.
- L'animation des commissions.
- La signature des décisions.

Supprimé : a Ville de ... [54]
Mis en forme ... [55]
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Inséré : , dument ha (... [56]
Inséré : ¶
Supprimé : Article 2 (... [57]
Mis en forme ... [58]
Supprimé : ¶
Supprimé : ¶
Supprimé : , , , , (... [59]
Supprimé : F.S.L....a (... [60]
Supprimé : F.S.L.
Supprimé :
Supprimé :
Supprimé : L...e s (... [61]
Supprimé : s parties
Mis en forme ... [62]
Inséré : s parties
Inséré : une partie de
Mis en forme ... [63]
Supprimé : e mulhousienne
Inséré : e mulhousienne
Supprimé : eonvient de
Mis en forme ... [64]
Inséré : eonvient de
Mis en forme ... [65]
Supprimé : une partie de
Mis en forme ... [66]
Supprimé : mettre en place
Inséré : mettre en place
Supprimé : Le
Supprimé : un
Inséré : un
Supprimé : solidarité
Supprimé : la Ville de ... [67]
Mis en forme ... [68]
Supprimé : géré par ... [69]
Mis en forme ... [70]
Inséré :
Supprimé : par délé (... [71]
Mis en forme ... [72]
Supprimé : -s'adresse (... [73]
Supprimé : -¶
Mis en forme ... [74]
Mis en forme ... [75]
Mis en forme ... [76]
Mis en forme ... [77]
Mis en forme ... [78]
Mis en forme ... [79]
Supprimé : la Ville de ... [80]
Mis en forme ... [81]

Mis en forme ... [82]

Mis en forme ... [83]
... [84]
Mis en forme ... [85]

- La transmission des tableaux des décisions, les concernant, aux organismes qui ont effectué des demandes, par mail.
- La transmission à la CAF des décisions prononcées par l'instance de décision de XXX.
- La gestion des reports et des demandes d'information.
- L'appui technique au secrétariat départemental du FSL qui assure le suivi des recours gracieux et contentieux contre les décisions prises par l'instance de décision de XXX.
- Le suivi en commun avec le secrétariat du FSL des situations présentant une difficulté particulière, suite à interpellation de la CAF ou des travailleurs sociaux.
- La participation des agents affectés par la ville à la mission confiée aux rencontres thématiques organisées par le FSL.

Le secrétariat du FSL de XXX exécute sa mission de façon identique sur le fond et la forme à celle du secrétariat départemental du FSL.

Le cas échéant afin de faciliter le traitement de la commission le secrétariat du FSL de XXX peut modifier son mode fonctionnement après accord du responsable départemental du FSL.

Article 3-b : Les missions assurées par le Département

Les missions assurées par le Département, au titre du « Volet Energie », sont les suivantes :

- l'animation de principe du dispositif du FSL haut-rhinois, y compris donc, l'animation sur le territoire d'intervention de XXX.
- l'élaboration du Règlement Intérieur du FSL et les modifications qui peuvent être apportées à celui-ci.
- le contrôle des instructions de dossier effectuées par XXX.
- l'arbitrage concernant d'éventuels désaccords.

Le secrétariat départemental du FSL assure l'instruction et la gestion de tous les dossiers hors Colmar et Mulhouse, le représentant du FSL apporte son soutien pour l'organisation du dispositif, et veille à leur cohérence globale.

Partie propre à la ville de Mulhouse :

Article 3-c : la gestion d'un dispositif d'aides préventives par la Ville de Mulhouse

La Ville de Mulhouse assure la gestion d'un fonds d'aides préventives pour des clients d'EDF sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre EDF met à disposition de la Ville de Mulhouse un fonds annuel (120 000€).

La Ville de Mulhouse s'engage à présenter un bilan annuel des aides accordées en précisant les montants, les destinataires et le nom des travailleurs sociaux à l'origine des demandes.

Le FSL et la Ville de Mulhouse s'engagent à effectuer la publicité de ce dispositif.

Article 4 : Organisation du dispositif de gestion du fonds local.

Le mode de fonctionnement du dispositif de XXX est identique à celui applicable au niveau de l'instance départementale :

Supprimé : décision
Mis en forme ... [87]
Supprimé :d ... [88]
Supprimé : Mulhouse
Inséré : Mulhouse
Mis en forme ... [89]
Supprimé : locale
Mis en forme ... [90]
Mise en forme : Puces et numéros ... [91]
Mis en forme ... [92]
Supprimé : ¶
Mis en forme ... [93]
Mise en forme : Puces et numéros ... [94]
Supprimé : <#>L'étab ... [95]
Supprimé : ...
Mis en forme ... [97]
Supprimé : décision..
Mis en forme ... [99]
Supprimé :
Mis en forme ... [100]
Supprimé : Colmar
Supprimé : Mulhouse
Inséré : Mulhouse
Mis en forme ... [101]
Supprimé : Mulhouse
Inséré : Mulhouse,
Mis en forme ... [102]
Supprimé :
Mis en forme ... [103]
Supprimé : à problèmes
Mis en forme ... [104]
Mise en forme : Puces et numéros ... [105]
Mis en forme ... [106]
Mis en forme ... [107]
Supprimé : Mulhouse
Inséré : Mulhouse e ... [108]
Mis en forme ... [109]
Supprimé : Le secré ... [110]
Mis en forme ... [111]
Mis en forme ... [112]
Supprimé : Prérogat ... [113]
Inséré : du Départ ... [114]
Mis en forme ... [115]
Supprimé : prérogatives
Mis en forme ... [116]
Supprimé :
Mis en forme ... [117]
Mise en forme : Puces et numéros ... [118]
Supprimé : la Ville d ... [119]
Inséré : la Ville de Mulhouse
Supprimé : u CCAS
Inséré : u CCAS, ¶ ... [120]
Mis en forme ... [121]
Mis en forme ... [122]
... [123]
Mis en forme ... [124]
... [125]
Mis en forme ... [126]

- examen en pré commission des premières demandes d'aides, des situations ne posant pas de problèmes particuliers ou des demandes d'un faible montant, des situations où l'avis d'un groupe de professionnels est nécessaire ou de personnes ressources, en présence du chargé de mission départemental du dispositif FSL Energie.

- examen en commission, en présence de tous les représentants de l'instance de décision, de toutes les situations qui présentent des difficultés particulières, des recours gracieux contre des décisions du FSL, ainsi que la validation des projets d'actions collectives de prévention et maîtrise de l'énergie.

Article 5 : Le personnel affecté aux missions de gestion du fonds

XXX en accord avec le Département, affecte du personnel nommé désigné pour effectuer la mission convenue dans les délais impartis, sauf autorisation contraire du Président du Conseil départemental.

Il transmet lors de la signature de la présente convention la liste nominative des agents affectés à la gestion du Fonds, au responsable départemental du FSL, ainsi que le temps de travail de chaque agent concerné par cette mission.

Le Département est informé, dès que possible, du départ, de la mutation, ou plus généralement, de la fin d'affectation d'un agent jusqu'alors affecté par la ville aux missions confiées.

XXX s'engage à remplacer tout poste vacant dans les meilleurs délais.

Article 6 : Compensation apportée au titre de la mission assurée par XXX

Au titre du secrétariat du fonds, à savoir des missions déclinées aux articles 3, 4 et 5 de la présente convention, XXX, perçoit une compensation annuelle de XXX, prélevée sur le budget du FSL.

Article 7 : Critères d'intervention du FSL et fonctionnement de l'instance de décision de XXX

Le Fonds Local de XXX au titre de sa mission, s'engage à respecter les critères d'interventions validés par l'Assemblée Départementale, qui figurent dans le règlement intérieur du FSL.

Article 8 : Gestion comptable et financière

La gestion comptable et financière globale du FSL est assurée par la CAF du Haut-Rhin jusqu'au 31 décembre 2017.

A ce titre, XXX transmet les décisions à la CAF, pour notification et paiement, et le cas échéant, aux ménages concernés.

Mis en forme	...	[132]
Mis en forme	...	[133]
Supprimé : l		
Mis en forme	...	[134]
Supprimé :		
Supprimé :		
Mis en forme	...	[135]
Supprimé : ou		
Mis en forme	...	[136]
Supprimé : où		
Supprimé :		
Supprimé :		
Mis en forme	...	[137]
Mis en forme	...	[138]
Mis en forme	...	[139]
Mis en forme	...	[140]
Mis en forme	...	[141]
Supprimé : dont la	...	[142]
Mis en forme	...	[143]
Supprimé : pour		
Mis en forme	...	[144]
Mis en forme	...	[145]
Mis en forme	...	[146]
Mis en forme	...	[147]
Mis en forme	...	[148]
Supprimé : :		
Mis en forme	...	[149]
Mis en forme	...	[150]
Mis en forme	...	[151]
Supprimé : La Ville	...	[152]
Inséré : La Ville de	...	[153]
Mis en forme	...	[154]
Supprimé : Gén...ér	...	[155]
Inséré : éral.¶	...	[156]
Mis en forme	...	[157]
Mis en forme	...	[158]
Supprimé : D		
Inséré : Départem	...	[159]
Mis en forme	...	[160]
Supprimé : ¶		
Mis en forme	...	[161]
Supprimé :	[162]
Mis en forme	...	[163]
Supprimé : La Ville	...	[164]
Inséré : La Ville de	...	[165]
Mis en forme	...	[166]
Mis en forme	...	[167]
Supprimé : Le perso	...	[168]
Mis en forme	...	[169]
Inséré : ¶		
Mis en forme	...	[170]
Supprimé : ¶		
Supprimé : ¶		
Mis en forme	...	[171]
Supprimé : la Ville	...	[172]
	...	[173]
Mis en forme	...	[174]
	...	[175]
Mis en forme	...	[176]
Mis en forme	...	[177]

Article 9 : La confidentialité des dossiers traités par XXX.

Les données traitées par le secrétariat sont strictement confidentielles. Elles ne peuvent faire l'objet d'une diffusion à des tiers, à l'exception de la CAF, et du Département.

Le personnel affecté à la mission est tenu au secret professionnel concernant les informations financières et les situations individuelles des bénéficiaires dont il aura connaissance.

Article 10 : Contribution financière annuelle au Fonds de Solidarité pour le Logement de XXX pour le logement et l'énergie

Le FSL est financé par le Département, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie, les communes et intercommunalités. L'ensemble des dotations est versé sur un compte géré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Au titre des volets « logement et énergie », la contribution financière de XXX au fonds est fixée à hauteur de XXX €. Toute révision de cette contribution fera l'objet d'un avenant.

La contribution financière de XXX fait l'objet d'un versement annuel sur présentation d'un courrier d'appel de fonds du FSL.

Cette contribution est à verser sur le compte du FSL Logement (N° 00001006140 Clé RIB 39 Code Banque 10071 Code Guichet 68000, Agent comptable de la CAF, 26 rue Robert Schuman 68084 MULHOUSE CEDEX).

Article 11 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention prend effet :

- à compter du 1^{er} mai 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015 pour le CCAS de la Ville de Colmar.
- à compter du 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015 pour la Ville de Mulhouse.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

A son terme, le partenariat entre XXX et le Département du Haut-Rhin pourra être prolongé pour un an par la voie d'un avenant.

Article 12 : Modifications de la convention

La présente convention peut faire l'objet d'adaptation par voie d'avenant.

Article 13 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée à la demande d'un des signataires.

D'un commun accord ou en cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Supprimé : 10

Mis en forme ... [182]

Supprimé : le secrétariat

Supprimé :

Supprimé : de Mulhouse

Supprimé :

Inséré : le secrétariat ... [183]

Mis en forme ... [184]

Supprimé : Article 1 ... [185]

Supprimé : ¶

Supprimé : L'Instan ... [186]

Mis en forme ... [187]

Inséré : délégué son ... [188]

Mis en forme ... [189]

Mis en forme ... [190]

Supprimé : délégué

Inséré : délégué

Supprimé : délégué

Mis en forme ... [191]

Supprimé : /sauf

Inséré : /sauf à

Supprimé : ,

Supprimé : au

Supprimé : ?]

Inséré : au Département

Inséré : ?]

Mis en forme ... [192]

Mis en forme ... [193]

Mis en forme ... [194]

Mis en forme ... [195]

Supprimé : Article 1 ... [196]

Supprimé : ¶

Mis en forme ... [197]

Supprimé : ¶ ... [198]

Supprimé :

Supprimé : spécifique ... [199]

Supprimé :

Supprimé : du FSL d ... [200]

Supprimé :

Supprimé : établit u ... [201]

Supprimé : ¶ ... [202]

Supprimé : p

Supprimé : Particip ... [203]

Mis en forme ... [204]

Inséré : moyens ma ... [205]

Mis en forme ... [206]

Mis en forme ... [207]

Mis en forme ... [208]

Supprimé :

Supprimé : FSL « Energie »

Supprimé :

Mis en forme ... [209]

Supprimé : ¶ ... [210]

Inséré : s

Mis en forme ... [211]

... [212]

... [213]

... [214]

... [215]

En cas de résiliation de la présente convention, la compensation, visée à l'article 6, et la contribution financière visée à l'article 10, seront versées au prorata temporis de la période comprise entre la date d'entrée en vigueur de la présente convention et la date d'effet de la résiliation.

Fait en double exemplaire à le .

Pour la Ville de Mulhouse,

Pour le Département du Haut-Rhin

Le Maire,

Le Président du Conseil Départemental

Jean ROTTNER,

Eric STRAUMANN

- Supprimé :
- Mis en forme ... [219]
- Inséré : contribution ... [220]
- Supprimé : contribu ... [221]
- Mis en forme ... [222]
- Supprimé : 3
- Inséré : 3 et la
- Supprimé : rémunération
- Inséré : 6
- Supprimé :
- Mis en forme ... [223]
- Mis en forme ... [224]
- Mis en forme ... [225]
- Supprimé : 13
- Supprimé : 6
- Inséré :
- Inséré : 13
- Mis en forme ... [226]
- Mis en forme ... [227]
- Supprimé : anniversaire
- Mis en forme ... [228]
- Mis en forme ... [229]
- Mis en forme ... [230]
- Mis en forme ... [231]
- Supprimé : à
- Supprimé : 1^{er} juillet 2012
- Inséré : 1^{er} juillet 2012
- Mis en forme ... [232]
- Supprimé :
- Mis en forme ... [233]
- Supprimé : ¶
- Mis en forme ... [234]
- Supprimé : la Ville (... [235]
- Mis en forme ... [236]
- Supprimé : Maire
- Mis en forme ... [237]
- Supprimé : Général
- Mis en forme ... [238]
- Supprimé : ¶
- Supprimé : Jean Ma ... [240]
- Mis en forme ... [241]
- Supprimé : Charles ... [242]
- Mis en forme ... [243]
- Supprimé : ¶
- Mis en forme ... [244]
- Supprimé : ¶
- Supprimé : ¶
- Supprimé : ¶

Page 1: [1] Mis en forme	alfonsi	19/01/2012 11:04
Mis en forme		
Page 1: [2] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style		
Page 1: [3] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, 10 pt		
Page 1: [4] Supprimé	fimbel.y	20/05/2009 4:58
onvention		
Page 1: [5] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt		
Page 1: [6] Mis en forme	fimbel.y	20/05/2009 5:28
Bordure : Gauche: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait, Par rapport au texte : 19 pt Espacement des bordures :), Droite: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait, Par rapport au texte : 22 pt Espacement des bordures :)		
Page 1: [7] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:13
2012/2015		
Page 1: [8] Mis en forme	papinaud	03/04/2012 2:16
Retrait : Gauche : 1 cm, Droite : 0,5 cm, Bordure : Gauche: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait, Par rapport au texte : 19 pt Espacement des bordures :), Droite: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait, Par rapport au texte : ...		
Page 1: [9] Supprimé	papinaud	12/03/2012 9:19
partenariat		
Page 1: [10] Supprimé	alfonsi	27/03/2012 11:01
délégation de compétence		
Page 1: [11] Inséré	papinaud	12/03/2012 9:19
délégation de compétence		
Page 1: [12] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Couleur de police : Automatique		
Page 1: [12] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt		
Page 1: [13] Supprimé	papinaud	03/04/2012 9:40
solidarité		
Page 1: [13] Supprimé	papinaud	03/04/2012 2:16
la Ville de Mulhouse		
Page 1: [14] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:14
Police :10 pt, Surlignage		
Page 1: [15] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 1: [16] Inséré	papinaud	03/04/2012 10:32

	a Ville de Mulhouse	
Page 1: [17] Supprimé	papinaud	02/01/2012 9:22
	a Ville de MULHOUSE	
Page 1: [18] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt		
Page 1: [19] Inséré	fimbel.y	20/05/2009 5:22
	ULHOUSE	
Page 1: [20] Supprimé	fimbel.y	20/05/2009 5:22
	ulhouse	
Page 1: [21] Supprimé	alfonsi	27/03/2012 11:01
	pour la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement	
Page 1: [22] Supprimé	alfonsi	27/03/2012 11:01
	« Volet solidarité Energie » sur la base d'un Fonds Local	
Page 1: [23] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, 10 pt		
Page 1: [24] Supprimé	Astrid.Rey	26/07/2012 2:24
Page 1: [25] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, 10 pt		
Page 1: [26] Supprimé	Astrid.Rey	26/07/2012 2:24

VU la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

Page 1: [27] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Non souligné

Page 1: [28] Supprimé	Astrid.Rey	26/07/2012 2:24
-----------------------	------------	-----------------

VU la loi

n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui précise dans son article 65, le transfert aux départements de la gestion des droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), des fonds et dispositifs d'aide aux impayés d'énergie, d'eau, et de téléphone,,,,,

VU la circulaire n° 2004 du 04 novembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant les Fonds de Solidarité Logement contenues dans la loi n° 2004-809 du 13

Page 1: [29] Inséré	fimbel.y	20/05/2009 5:00
---------------------	----------	-----------------

»»

Page 1: [29] Inséré	fimbel.y	20/05/2009 5:26
---------------------	----------	-----------------

Page 1: [30] Supprimé	Astrid.Rey	26/07/2012 2:24
-----------------------	------------	-----------------

août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement,

VU le règlement intérieur du FSL du 1er avril 2006,

VU la loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006,

VU le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées 2007-2010,

Page 1: [31] Inséré	Sophie.Poulain	06/05/2009 4:16
---------------------	----------------	-----------------

VU le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement

Page 1: [32] Supprimé	Astrid.Rey	26/07/2012 2:26
-----------------------	------------	-----------------

Page 1: [33] Inséré	papinaud	05/09/2011 2:54
---------------------	----------	-----------------

Page 1: [34] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:20
---------------------------	--------------------	-----------------

Justifié

Page 1: [35] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 1: [35] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [35] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [36] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:20
---------------------------	--------------------	-----------------

Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 1,24 cm

Page 1: [37] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [38] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:20
---------------------------	--------------------	-----------------

Justifié

Page 1: [39] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [40] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
---------------------------	----------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [41] Supprimé	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
-----------------------	----------------	-----------------

~~VU l'article L3211 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,~~

Page 1: [42] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
---------------------------	----------------	-----------------

Justifié

Page 1: [43] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
---------------------------	----------------	-----------------

Barré

Page 1: [43] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
---------------------------	----------------	-----------------

Police :Bookman Old Style, Barré

Page 1: [44] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
---------------------------	----------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [45] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:20
---------------------------	--------------------	-----------------

Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 1,24 cm

Page 1: [46] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:20
---------------------------	--------------------	-----------------

Justifié

Page 1: [47] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
---------------------------	----------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [48] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [49] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Police :Bookman Old Style

Page 1: [50] Supprimé	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
-----------------------	----------------	-----------------

~~VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,~~

Page 1: [51] Mis en forme	Labrune Céline	06/08/2015 9:11
---------------------------	----------------	-----------------

Couleur de police : Rouge, Barré

Page 1: [52] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:20
---------------------------	--------------------	-----------------

Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Page 1: [53] Mis en forme	Labrune Céline	06/08/2015 9:11
---------------------------	----------------	-----------------

Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Rouge, Barré

Page 2: [54] Supprimé	papinaud	02/01/2012 10:05
-----------------------	----------	------------------

a Ville de Mulhouse représentée par Monsieur le Maire de la Ville de Mulhouse, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal visée ci-dessus

Page 2: [55] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
---------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 2: [56] Inséré	Sophie.Poulain	06/05/2009 3:36
---------------------	----------------	-----------------

, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal visée ci-dessus

Page 2: [57] Supprimé	Sophie.Poulain	06/05/2009 3:37
-----------------------	----------------	-----------------

Article 2 : Intervention du F.S.L. « Volet solidarité Energie »

Page 2: [58] Mis en forme	fimbel.y	20/05/2009 5:18
Normal, Gauche		
Page 2: [59] Supprimé	fimbel.y	20/05/2009 5:03
,		
Page 2: [59] Supprimé	fimbel.y	20/05/2009 5:03
,		
Page 2: [60] Supprimé	papinaud	20/05/2009 11:11
F.S.L.		
Page 2: [60] Supprimé	papinaud	19/05/2009 1:32
au maintien d		
Page 2: [60] Supprimé	papinaud	19/05/2009 1:32
à		
Page 2: [60] Supprimé	papinaud	19/05/2009 1:32
l		
Page 2: [61] Supprimé	papinaud	20/05/2009 10:16
L		
Page 2: [61] Supprimé	papinaud	20/05/2009 10:16
e s		
Page 2: [62] Mis en forme	papinaud	12/03/2012 9:27
Normal, Justifié		
Page 2: [63] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Surlignage		
Page 2: [64] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Motif : Transparente (Rouge)		
Page 2: [65] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir, Barré		
Page 2: [66] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 2: [67] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:18
la Ville de Mulhouse		
Page 2: [68] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Surlignage		
Page 2: [69] Supprimé	papinaud	12/03/2012 9:22
géré par la Ville de Mulhouse		
Page 2: [70] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 2: [71] Supprimé	papinaud	12/03/2012 9:22
par délégation du Département,		
Page 2: [72] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir, Barré		
Page 2: [73] Supprimé	Sophie.Poulain	06/05/2009 3:42
s'adresse aux ressortissants de la Ville de Mulhouse		
Page 2: [74] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir, Barré		

Page 2: [75] Mis en forme	papinaud	27/07/2012 9:12
Tabulations : 3,94 cm,Gauche		
Page 2: [76] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 2: [77] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 2: [78] Mis en forme	papinaud	12/03/2012 9:29
Justifié		
Page 2: [79] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Couleur de police : Noir		
Page 2: [79] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Couleur de police : Noir		
Page 2: [79] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 2: [79] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Couleur de police : Noir		
Page 2: [79] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, 10 pt, Non Italique		
Page 2: [79] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 2: [80] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:18
la Ville de Mulhouse		
Page 2: [81] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Surlignage		
Page 2: [82] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir, Surlignage		
Page 2: [82] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Surlignage		
Page 2: [82] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 2: [82] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, 10 pt, Non Italique		
Page 2: [82] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 2: [83] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 2: [83] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, 10 pt, Non Italique		
Page 2: [83] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 2: [84] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:18
la Ville de Mulhouse		
Page 2: [85] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Surlignage		
Page 2: [86] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir, Surlignage		

Page 2: [86] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Surlignage		
Page 2: [86] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [87] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Gras, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [87] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [87] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [87] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Gras, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [87] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [88] Supprimé	papinaud	20/05/2009 11:12
.		
Page 3: [88] Supprimé	papinaud	20/05/2009 11:12
.		
Page 3: [88] Supprimé	papinaud	20/05/2009 11:12
.		
Page 3: [88] Supprimé	papinaud	13/03/2012 11:28
décision		
Page 3: [88] Supprimé	papinaud	13/03/2012 11:26
instance		
Page 3: [89] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt		
Page 3: [90] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [90] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [91] Modifier	papinaud	05/09/2011 5:02
Puces et numéros mis en forme		
Page 3: [92] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Gras, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [92] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [92] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [93] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [94] Modifier	Sophie.Poulain	06/05/2009 3:14
Puces et numéros mis en forme		
Page 3: [95] Supprimé	papinaud	12/01/2012 9:23
L'établissement des tableaux de bord et du bilan annuel		

Page 3: [96] Supprimé	fimbel.y	20/05/2009 5:11
Page 3: [96] Supprimé	fimbel.y	20/05/2009 5:11
Page 3: [97] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [98] Supprimé décision	papinaud	13/03/2012 11:28
Page 3: [98] Supprimé i	papinaud	20/05/2009 10:17
Page 3: [98] Supprimé d	papinaud	20/05/2009 10:17
Page 3: [98] Supprimé déléguée	papinaud	13/03/2012 11:28
Page 3: [99] Mis en forme Couleur de police : Noir, Barré	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [100] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [101] Mis en forme Police :10 pt	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [102] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [103] Mis en forme Police :Non Italique, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [104] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [104] Mis en forme Police :Non Italique, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [105] Modifier Puces et numéros mis en forme	papinaud	02/01/2012 2:19
Page 3: [106] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [107] Mis en forme Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [107] Mis en forme Police :10 pt	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 3: [108] Inséré Mulhouse exécute sa mission de façon identique sur le fond et la forme à celle du secrétariat départemental du FSL.	papinaud	03/04/2012 12:00

Le secrétariat départemental du FSL assure la l' instruction et la gestion de tous les dossiers hors délégation (Colmar et Mulhouse), le représentant du FSL apporte son soutien pour l'organisation des dispositifs délégués et veille à leur cohérence globale.

Le cas échéant afin de faciliter le traitement de la commission le secrétariat

Page 3: [109] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [109] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [109] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [109] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [109] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [109] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 3: [109] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [110] Supprimé	alfonsi	27/03/2012 11:58
Le secrétariat départemental du FSL assure la l'instruction et la gestion de tous les dossiers hors délégation (Colmar et Mulhouse), le représentant du FSL apporte son soutien pour l'organisation des dispositifs délégués et veille à leur cohérence globale.		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Barré		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Couleur de police : Automatique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :10 pt, Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :10 pt, Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :10 pt, Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :10 pt, Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :10 pt, Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :10 pt, Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Couleur de police : Automatique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Police :Non Italique		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
Surlignage		
Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35

Police :Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :10 pt, Non Italique

Page 3: [111] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:35
----------------------------	----------------	-----------------

Police :Non Italique

Page 3: [112] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 3: [113] Supprimé	Astrid.Rey	26/07/2012 2:40
------------------------	------------	-----------------

Prérogatives

Page 3: [113] Supprimé	Astrid.Rey	26/07/2012 2:40
------------------------	------------	-----------------

du

Page 3: [114] Inséré	alfonsi	27/03/2012 11:59
----------------------	---------	------------------

du Département

Les prérogatives

Page 3: [115] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 3: [116] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 3: [117] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 3: [118] Modifier	alfonsi	27/03/2012 12:05
------------------------	---------	------------------

Puces et numéros mis en forme

Page 3: [119] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:23
------------------------	--------------------	-----------------

la Ville de Mulhouse

Page 3: [120] Inséré	alfonsi	27/03/2012 12:03
----------------------	---------	------------------

u CCAS,

l'élaboration du Règlement Intérieur du FSL et les modifications qui peuvent être apportées à celui-ci,

le contrôle des instructions de dossier effectuées par

Page 3: [121] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 3: [122] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Gras, Couleur de police : Noir		
Page 3: [122] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [122] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Gras, Couleur de police : Noir		
Page 3: [122] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [123] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:23
la ville de Mulhouse		
Page 3: [124] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [125] Inséré	alfonsi	27/03/2012 12:02
e CCAS, l'arbitrage prévu à l'article 9-c de la présente convention , concernant d'éventuels désaccords		
Page 3: [126] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [127] Supprimé	Labrune Céline	10/08/2015 8:36
prévu à l'article 9-c de la présente convention ,		
Page 3: [128] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [129] Inséré	alfonsi	27/03/2012 12:04
,		

Le secrétariat départemental du FSL assure la l'instruction et la gestion de tous les dossiers hors délégation (Colmar et Mulhouse), le représentant du FSL apporte son soutien pour l'organisation d

Page 3: [130] Mis en forme	Labrune Céline	06/08/2015 9:19
Couleur de police : Vert brillant		
Page 3: [131] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 3: [131] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Gras, Couleur de police : Noir		
Page 4: [132] Mis en forme	Peterschmitt.s	04/08/2015 11:05
Justifié, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,9 cm + Tabulation après : 2,54 cm + Retrait : 2,54 cm		
Page 4: [133] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [133] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [134] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [135] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [135] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [135] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [136] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [136] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [136] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [137] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [137] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [138] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [139] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [140] Mis en forme	papinaud	12/01/2012 9:26
----------------------------	----------	-----------------

Normal, Justifié, Retrait : Gauche : 1,9 cm

Page 4: [141] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [141] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [141] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [142] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:30
------------------------	--------------------	-----------------

dont la composition est fixée à l'article 9-a),

Page 4: [143] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir, Non Barré

Page 4: [143] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [143] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [143] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [144] Mis en forme	Labrune Céline	06/08/2015 9:21
----------------------------	----------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Rouge, Barré

Page 4: [145] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [145] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [146] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [147] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :10 pt, Couleur de police : Noir

Page 4: [148] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [148] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [148] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [148] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [148] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [148] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [148] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [149] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [150] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [151] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt		
Page 4: [151] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt		
Page 4: [152] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:30
La Ville de Mulhouse		
Page 4: [153] Inséré	papinaud	03/04/2012 2:12
La Ville de Mulhouse en accord avec le Département		
Page 4: [154] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [154] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [154] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [154] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [154] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [155] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:30
Gén		
Page 4: [155] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:30
ér		
Page 4: [156] Inséré	papinaud	05/09/2011 1:47
éral.		
Il transmet lors de la signature		
Page 4: [157] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44

Couleur de police : Noir

Page 4: [158] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [158] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [158] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [159] Inséré	papinaud	05/09/2011 2:30
----------------------	----------	-----------------

Département du FSL, ainsi que le temps de travail de chaque agent concerné par cette mission.

Le Département est informé, dès que possible, du départ

Page 4: [160] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [160] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [160] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [160] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [161] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [161] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [161] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [161] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [161] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [161] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :Non Italique, Couleur de police : Noir

Page 4: [161] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Couleur de police : Noir

Page 4: [162] Supprimé	alfonsi	17/01/2012 9:04
------------------------	---------	-----------------

Page 4: [162] Supprimé	alfonsi	17/01/2012 9:04
------------------------	---------	-----------------

Page 4: [163] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :10 pt

Page 4: [163] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
----------------------------	--------------------	-----------------

Police :10 pt

Page 4: [164] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:31
------------------------	--------------------	-----------------

La Ville de Mulhouse

Page 4: [165] Inséré	papinaud	02/01/2012 10:09
----------------------	----------	------------------

La Ville de Mulhouse s'engage à remplacer tout poste vacant dans les meilleurs délais.

Le personnel est tenu au secret professionnel concernant les informations financières et les situations individuelles des bénéficiaires dont il aura connaissance.

Page 4: [166] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [166] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [167] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Italique, Couleur de police : Noir		
Page 4: [168] Supprimé	Labrune Céline	10/08/2015 8:36
Le personnel est tenu au secret professionnel concernant les informations financières et les situations individuelles des bénéficiaires dont il aura connaissance.		
Page 4: [169] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [170] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [171] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :10 pt		
Page 4: [172] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:31
la Ville de Mulhouse		
Page 4: [173] Supprimé	papinaud	03/04/2012 2:11
e CCAS de Colmar		
Page 4: [174] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [175] Inséré	papinaud	03/04/2012 2:11
a Ville de Mulhouse		
Page 4: [176] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [177] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Non Gras, Couleur de police : Noir		
Page 4: [178] Mis en forme	papinaud	12/03/2012 9:34
Normal		
Page 4: [179] Supprimé	papinaud	12/03/2012 9:34
<i>[titre à retenir en cas de « délégation de compétence »]</i>		
Page 4: [180] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Non Gras, Couleur de police : Noir		
Page 4: [180] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir		
Page 4: [180] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Non Gras, Couleur de police : Noir		
Page 4: [180] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 4: [181] Supprimé	alfonsi	27/03/2012 12:10
à		
Page 4: [181] Supprimé	alfonsi	27/03/2012 12:10
l'article 4		

Page 5: [182] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [182] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [182] Mis en forme Police :10 pt	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [182] Mis en forme Police :10 pt	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [183] Inséré	papinaud	02/01/2012 3:28

le secrétariat de Mulhouse :

Page 5: [184] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [185] Supprimé	papinaud	05/09/2011 4:11

Article 10 : Fonctionnement de la commission

Page 5: [186] Supprimé	papinaud	05/09/2011 4:11
------------------------	----------	-----------------

L'Instance de décision se réunit en commission au moins une fois par mois.

Le secrétariat du Fonds Local de la Ville de Mulhouse est chargé d'en organiser l'ordre du jour, de mettre à disposition les supports nécessaires à la prise de décision, d'établir les notifications de décision et les relevés de conclusion.

Page 5: [187] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [187] Mis en forme Police :Non Gras, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [187] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [188] Inséré délégué sont strictement confidentielles. Elles ne peuvent faire l'objet d'une diffusion à des tiers	papinaud	02/01/2012 2:47
Page 5: [189] Mis en forme Police :Non Gras, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [190] Mis en forme Corps de texte, Justifié, Espace Après : 3 pt, Sans numérotation ni puces	fimbel.y	20/05/2009 5:20
Page 5: [191] Mis en forme Police :Non Gras, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [191] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [191] Mis en forme Police :Non Gras, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [191] Mis en forme Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Page 5: [192] Mis en forme Police :Non Italique, Couleur de police : Noir	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44

Page 5: [193] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Gras, Non Italique, Couleur de police : Noir		
Page 5: [193] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 5: [194] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:37
Police :Non Italique, Couleur de police : Automatique		
Page 5: [195] Mis en forme	fimbel.y	20/05/2009 5:20
Corps de texte, Justifié, Espace Après : 3 pt, Sans numérotation ni puces		
Page 5: [196] Supprimé	papinaud	02/01/2012 2:43
Article 11 : Etablissement des tableaux de bord		
Page 5: [197] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 5: [198] Supprimé	papinaud	02/01/2012 2:43

Le secrétariat du Fonds Local de la Ville de Mulhouse établit sur demande

Page 5: [199] Supprimé	papinaud	02/01/2012 2:43
spécifique du secrétariat départemental		
Page 5: [200] Supprimé	papinaud	02/01/2012 2:43
du FSL des tableaux de bord d'activité.		

Le secrétariat du Fonds Local de la Ville de Mulhouse

Page 5: [201] Supprimé	papinaud	02/01/2012 2:43
établit un bilan annuel qui indique notamment :		
le nombre des demandes d'aides reçues,		
les caractéristiques des demandeurs et du logement,		
les revenus,		
le nombre, la nature (subvention, prêt ou mixte) et le montant des aides accordées,		
le montant moyen des impayés, des aides aux impayés,		
les coordonnées du fournisseur d'énergie,		
les motifs de rejet,		
éventuellement les modalités d'apurement de la dette.		

Page 5: [202] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:36
------------------------	--------------------	-----------------

Article 11 :

Page 5: [203] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:36
Participation à la gestion informatisée du dispositif		
Page 5: [204] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 5: [205] Inséré	papinaud	02/01/2012 9:59
moyens matériels nécessair		
Page 5: [206] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir		
Page 5: [206] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 5: [206] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir		
Page 5: [207] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44

Police :Bookman Old Style, Gras, Couleur de police : Noir

Page 5: [208] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Gras, Couleur de police : Noir		
Page 5: [209] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Gras, Couleur de police : Noir		
Page 5: [210] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:36

Le Département à partir du second semestre 2012 s'engage dans une procédure de d'informatisation du FSL.

La Ville de Mulhouse est associée à la mise en œuvre des différentes phases

Page 5: [211] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Gras, Couleur de police : Noir		
Page 5: [211] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 5: [211] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir		
Page 5: [211] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir		
Page 5: [212] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:36
de l'informatisation du dispositif FSL		
Page 5: [213] Inséré	papinaud	02/01/2012 9:59

Article 11 : p

Page 5: [214] Inséré	papinaud	02/01/2012 9:59
articipation à la gestion informatisée du dispositif FSL « Energie »		

Le Département à partir du second semestre 2012 s'engage dans une procédure de d'informatisation du FSL.

La Ville de Mulhouse est associée à la mise en œuvre des différentes phases de l'informatisation du dispositif FSL é

Page 5: [215] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:36
Energie.		

La Ville de Mulhouse met à disposition

Page 5: [216] Inséré	papinaud	02/01/2012 9:59
nergie.		

La Ville de Mulhouse met à disposition le

Page 5: [217] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir		
Page 5: [217] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Police :Bookman Old Style, Couleur de police : Noir		
Page 5: [218] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:36

les moyens matériels nécessaires

Page 6: [219] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Couleur de police : Automatique		
Page 6: [220] Inséré	Sophie.Poulain	06/05/2009 3:59
contribution financière visée à l'article		
Page 6: [221] Supprimé	papinaud	12/03/2012 9:39
contribution financière		
Page 6: [222] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Barré		
Page 6: [223] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Couleur de police : Automatique, Non Barré		
Page 6: [224] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Barré		
Page 6: [225] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Couleur de police : Automatique		
Page 6: [226] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Barré		
Page 6: [227] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Couleur de police : Automatique		
Page 6: [228] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Barré		
Page 6: [229] Mis en forme	Labrune Céline	10/08/2015 8:38
Couleur de police : Automatique		
Page 6: [230] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 6: [231] Mis en forme	fimbel.y	20/05/2009 5:15
Retrait : Gauche : 2 cm		
Page 6: [232] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Exposant		
Page 6: [233] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 6: [234] Mis en forme	papinaud	19/05/2009 2:05
Tabulations : 1 cm, Centré + Pas à 2,25 cm		
Page 6: [235] Supprimé	papinaud	02/01/2012 10:01
la Ville de Mulhouse		
Page 6: [236] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 6: [237] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 6: [238] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 6: [239] Supprimé	papinaud	03/04/2012 2:11
Page 6: [240] Supprimé	papinaud	02/01/2012 10:11
Jean Marie BOCKEL		

Page 6: [241] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 6: [242] Supprimé	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:40
Charles BUTTNER		
Page 6: [243] Mis en forme	Gasquet Christelle	27/07/2015 3:44
Couleur de police : Noir		
Page 6: [244] Mis en forme	papinaud	09/08/2012 4:05
Gauche		
Page 6: [245] Supprimé	Sophie.Poulain	06/05/2009 4:58